

# GRANUCHLORE 60

*Réf 0599*

*Chlore stabilisé en granulés*

## 1. PROPRIETES :

GRANUCHLORE 60 est un chlore stabilisé à dissolution immédiate.  
Il contient environ 56 % de chlore stabilisé.

## 2. MODE D'EMPLOI :

Piscine privée :

Ajuster le pH entre 7,0 et 7,4.

Traitement initial et hebdomadaire : verser dans le skimmer 80 g pour 10 m<sup>3</sup> d'eau.

Maintenir le taux de chlore libre entre 1 et 1,5 mg/L.

Mode opératoire pour dilution dans un bac :

Diluer GRANUCHLORE 60 dans le bac de 3 à 5 %

Remplir à moitié le bac avec de l'eau tiède.

Ajouter la moitié du produit nécessaire et agiter la solution.

Remplir le bac, puis ajouter le reste de produit.

Vérifier le taux de stabilisant (75 mg/L au maximum).

## 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Aspect :                           | GRANULES BLANCS   |
| Solubilité dans l'eau à 25°C :     | 250 g /L  |
| Stockage :                         | A stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.         |
| Matière active :                   | TROCLOSENE SODIQUE DIHYDRATE (N°CE : 220-767-7)<br>à 990 g/kg |
| Contient parmi d'autres composants | 30% ou plus de : agents de blanchiment chlorés                |

## 4. CONDITIONNEMENTS :

Carton de 6 x 1 kg

Seaux de 5, 10 et 25 kg

## 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0599) : + 33 (0)3 83 32 36 36,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande pour les professionnels.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.*

*Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

*Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.*

**N° de révision 23-04-2014**